

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2017**

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE

**REÇU**

le 27 AVR. 2017

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

RAPPORT N° 170413-28-CUL-

**ECOLES DE MUSIQUE : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS  
« LOS SEUVETONS » et « CLARINA »**

La Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (CCPOVHB), dans le cadre de ses compétences statutaires, soutient l'enseignement artistique à vocation intercommunale, et participe à la coordination et à la promotion de l'enseignement professionnel de la musique traditionnelle béarnaise, gasconne, occitane dans le cadre d'« Iniciativa » (« Iniciativa » est un programme départemental visant le déploiement d'une politique linguistique déterminée en faveur de ses deux langues régionales : le basque et le béarnais/gascon/occitan).

Cette compétence est le prolongement de celle exercée jusqu'au 31.12.2016 par :

- la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, et s'appuie dans sa mise en œuvre sur l'association « Clarina » ;
- la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, et s'appuie dans sa mise en œuvre sur l'association « Los Seuvetons ».

**Clarina**, école de musique s'inscrivant dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques, est à ce titre agréée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64). Une convention triennale 2015-2017, signée le 27.07.2015, définit les engagements respectifs de l'association, du Département et de la Communauté de Communes.

**Los Seuvetons**, seule école d'enseignement de musique exclusivement traditionnelle sur le Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, et aussi en Béarn, s'inscrit dans les objectifs de la Communauté de Communes et du Département, avec pour conséquence que la subvention intercommunale appelle le même montant de la part du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64).

Afin d'assurer une pérennité au fonctionnement de l'enseignement musical, la CCPOVHB se propose de :

- confirmer les engagements intercommunaux, et de signer avec l'Association « Clarina » une convention pour l'année 2017.
- relayer la demande de l'Association « Los Seuvetons » auprès du CD 64 et de signer avec elle une convention pour l'année 2017.

Les crédits nécessaires à ces engagements sont inscrits au BP 2017 (section de fonctionnement).

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **AUTORISE** M. le Président à signer pour 1 an la convention de partenariat avec l'École de Musique de la Vallée d'Aspe "Clarina" et à verser la subvention annuelle de 32.820 €.
- **CONFIRME L'INSCRIPTION** des crédits de subvention au budget primitif 2017 (compte 65 « subventions aux organismes privés »),
- **AUTORISE** M. le Président à signer pour 1 an la convention de partenariat avec l'École de Musique traditionnelle "los Seuvetons" et à verser la subvention annuelle de 12 000 euros.

Ouï cet exposé

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017  
Suivent les signatures

REÇU

le 27 AVR. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 27/04/17

